

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	9 (1963)
Heft:	7
Rubrik:	L'Exposition nationale suisse de Lausanne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MAITRE POULIN. — Il vous appartiendrait donc de faire la demande aux Sociétés, et de recevoir les réponses.

M. BELVISOTTI. — D'accord. Messieurs, je crois que nous allons rester sur cette décision.

M. GRUAZ. — Et vous aurez les réponses dans combien de temps ? Si vous avez ici quatre-vingts Sociétés, il s'agit bien de celles qui prennent part activement à la vie des Sociétés de Suisses en France. Les autres...

Un scrutateur. — Nous avons au sujet de Lausanne, quarante voix de chaque côté, mais je pense que la voix du Président est prépondérante.

M. BELVISOTTI. — La discussion est close. Ce serait non pour Lausanne. Mais, nous, nous nous sommes décidés en janvier.

M. TREMP. — Il faut choisir un lieu de réunion avec l'accès le plus facile possible, parce que si vous dites déjà qu'ici à Bordeaux il y a trois fois moins de monde qu'à Dijon, il n'y en aura pas davantage à Lausanne. Il vaudrait mieux choisir un endroit comme Paris ou Lyon, qui ait des relations ferroviaires faciles.

M. BELVISOTTI. — Nous avions tout d'abord dit que nous irions à Paris une fois sur deux.

M. BERTHOD. — Nous chargeons Paris d'étudier la question sérieusement.

M. LAMPART. — Je transmettrai, et je vous donnerai une réponse.

(Applaudissements).

M. d'ORELLI. — Je voudrais adresser un remerciement au Secrétariat Suisse de l'Etranger. Il organise en la personne de M. Beauvais, tous les ans, les Journées Suisses de l'Etranger. On a dit que l'un des rôles du Secrétariat des Suisses de l'Etranger était de faire connaître les Suisses de l'étranger en Suisse, eh bien, je trouve qu'ils font cela d'une façon admirable au Secrétariat.

Vous avez peut-être cru, ou peut-être d'autres le croient-ils et peut-être vous-mêmes pensez nous être utile et agréable en changeant chaque année le lieu de notre Réunion. Je vous en félicite, mais je vous en félicite à un autre titre, parce que de cette façon, les Suisses de l'Etranger approchent chaque année d'autres autorités cantonales. Je crois que de ce fait là vous

remplissez précisément votre rôle, ce rôle dont il a été question tout à l'heure. Je vous en félicite encore et vous en remercie.

(Applaudissements).

M. l'Ambassadeur. — Je crois que nous serons unanimes cette fois, nous serons tous d'accord pour remercier très vivement et très sincèrement la Société Suisse de Bordeaux et le Consulat Général pour un effort sans précédent. Cet accueil est exemplaire. Tous les détails d'organisation étaient parfaits ; le cœur y était, et je crois que nous sommes tous très sincèrement reconnaissants au Président Belvisotti, à son Comité et au Consulat Général pour cet effort remarquable et presque unique.

(Applaudissements).

REUNION DE L'UNION DES SOCIETES SUISSES DE FRANCE A BORDEAUX

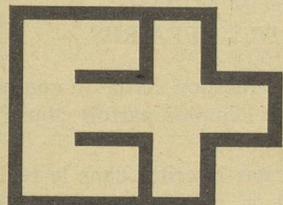
Messager Suisse de France :

En l'absence de notre dévouée rédactrice, Mme Silvagni-Schenk, empêchée, nous adressons un pressant appel à toutes les Sociétés Suisses pour soutenir les efforts pour la diffusion de notre revue, qui est, comme vous le savez, l'organe officiel de notre Union.

En application des décisions prises lors d'une réunion antérieure, vous avez bien voulu souscrire un abonnement de service par Société, en vue de la parution de communications touchant votre activité. Vous avez ainsi pu constater dans notre revue la présence d'articles provenant de toutes les régions, gardant ainsi au cours de l'année ce lien indispensable pour notre Union.

Il est de notre devoir, le devoir de tous, de contribuer à l'effort de diffusion par une publicité active et efficace auprès de tous les membres des Sociétés, de tous les compatriotes et amis, en recommandant la souscription d'abonnements (le prix est à la portée de toutes les bourses) et en assurant la transmission d'ordres de publicité.

Chaque compatriote doit avoir à cœur d'apporter par son abonnement, par sa publicité, le concours indispensable à la bonne marche de notre Messager, la seule revue de la Colonie, appartenant aux Suisses de France.



L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE LAUSANNE

CONCOURS DE LA MEDAILLE COMMEMORATIVE DE L'EXPOSITION NATIONALE

Le jury du concours pour la création d'une médaille commémorative de l'Exposition nationale suisse, Lausanne 1964, réuni à Lausanne, sous la présidence de M. André Lasserre, sculpteur, a examiné 48 envois représentant 131 projets, dont la majorité, vu la difficulté du programme, était de qualité satisfaisante.

Après quatre tours éliminatoires, il a décerné huit prix pour un montant total de 10.000 francs :

1^{er} prix avers : F 1.750 : classe de gravure, école d'art, La Chaux-de-Fonds.

1^{er} prix revers : F 1.750 : M. Gianfranco Bernasconi, graphiste, Zurich.

2^{er} prix avers : F 1.500 : M. Francesco Milani, graphiste, Bellinzona.

2^{er} prix revers : F 1.500 : M. Francesco Milani, graphiste, Bellinzona.

3^{er} prix avers : F 1.000 : M. Charles-H. Affolter, graphiste, Genève.

3^{er} prix revers : F 1.000 : M. Charles-H. Affolter, graphiste, Genève.

4^{er} prix avers : F 750 : M. Ernst-J. Wyss, architecte, Zurich.

4^{er} prix revers : F 750 : M. Ernst-J. Wyss, architecte, Zurich.

Le jury recommande en outre, pour l'exécution définitive en or et en argent, les deux premiers prix.

Les projets de concours sont exposés jusqu'au 30 avril dans le bâtiment administratif de l'Exposition.

La médaille sera éditée en fin d'année 1963.